



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 21 d) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Lettre datée du 4 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Bélarus et du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous écrire au nom des membres du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire (Arménie, Bélarus, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Philippines et République dominicaine).

Sous la présidence conjointe des Ministres des affaires étrangères du Bélarus et du Costa Rica, le Groupe a tenu sa deuxième réunion ministérielle à New York, le 21 septembre 2017. Hormis les membres du Groupe, des représentants de l'Équateur, de la Géorgie et du Kazakhstan ont participé à la réunion. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, également présents à la réunion, ont fait des déclarations.

À l'issue de la réunion, les membres du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire ont adopté une déclaration ministérielle (voir annexe), qui décrit les objectifs et les modalités de fonctionnement du Groupe.

Désireux de faire connaître les conclusions issues de la deuxième réunion ministérielle du Groupe aux États Membres de l'Organisation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, au titre du point 21 d) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Valentin **Rybakov**

Le Représentant permanent du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Carlos **Mendoza García**



**Annexe à la lettre datée du 4 octobre 2017, adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Bélarus et du Costa Rica auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Deuxième réunion ministérielle du Groupe de pays de même
sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire**

Le 21 septembre 2017

Déclaration

Nous, membres du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, Ministres des affaires étrangères de la République d'Arménie, de la République du Bélarus, de la République du Chili, de la République de Colombie, de la République du Costa Rica, de la République dominicaine, de la République d'El Salvador, de la République du Guatemala, de la République du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, de la République du Panama et de la République des Philippines, rassemblés à l'occasion de la deuxième réunion ministérielle du Groupe, tenue le 21 septembre 2017, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Souignons les actions engagées par le Groupe pour faire progresser les objectifs des pays à revenu intermédiaire à l'Organisation des Nations Unies et convenons de continuer à nous employer à accroître la visibilité de ces pays et à faciliter le dialogue avec les États Membres;

Saluons les efforts faits par les membres du Groupe pour prendre une part active aux négociations et manifestations importantes afin de défendre les intérêts des pays à revenu intermédiaire, notamment au débat consacré aux activités opérationnelles, au Forum sur le financement du développement et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable du Conseil économique et social, pour faire des déclarations à ces occasions et pour participer à la présentation des plans stratégiques des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement et à la coordination d'ateliers visant à examiner les aspects techniques de la stratégie des pays à revenu intermédiaire avec des partenaires tels que la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales ainsi que d'une table ronde thématique organisée dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles;

Réaffirmons notre détermination à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris, le Nouveau Programme pour les villes et les autres instruments multilatéraux pertinents;

Sommes conscients que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore de grandes difficultés pour réaliser les objectifs de développement durable et réitérons à cet égard la nécessité de mieux comprendre les enjeux de développement spécifiques et divers de ces pays et d'y répondre dans le cadre d'approches adaptées au contexte national, de façon à ce que l'appui fourni par le système des Nations Unies pour épauler les efforts qu'ils déploient soit plus efficace et plus rationnel, mieux ciblé et mieux coordonné.

Notons avec préoccupation que l'accès au financement à taux réduit diminue avec l'augmentation des revenus des pays et que les pays à revenu intermédiaire ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir auprès d'autres sources un financement suffisant à des conditions abordables pour répondre à leurs besoins en matière de

développement; encourageons les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales à adopter pour le passage des pays d'une catégorie à l'autre des politiques qui soient séquentielles, progressives et graduelles afin que leur aide corresponde au mieux aux possibilités et difficultés inhérentes à la diversité des situations des pays à revenu intermédiaire;

Demandons instamment à l'ONU d'élaborer une stratégie globale à long terme et à l'échelle du système pour faciliter la coopération au service du développement durable et fournir un appui coordonné aux pays à revenu intermédiaire, et de mettre en place pour cette catégorie de pays un système de classification transparent, plus adapté et plus précis, ne prenant pas seulement en compte le revenu par habitant – qui ne reflète pas les problèmes de développement rencontrés par les pays en question – et reposant sur des critères plus exhaustifs témoignant du caractère multidimensionnel du développement durable; sommes disposés à coopérer étroitement avec les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies compétents et demandons à nouveau que les actions engagées à cette fin soient renforcées;

Sommes convaincus que mettre en évidence les déficiences structurelles et y remédier permettent de mieux comprendre les besoins des pays à revenu intermédiaire en matière de développement;

Prenons note de la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement, soulignons que l'action du système dans les pays à revenu intermédiaire devrait être adaptée aux besoins et aux difficultés propres que connaît chaque pays en matière de développement et reconnaissons l'importance que revêt l'assistance internationale pour le développement durable. Nous contribuerons activement au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, nécessaire pour accroître la transparence et la responsabilité et répondre pleinement aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires, en particulier des pays à revenu intermédiaire;

Engageons le système des Nations Unies pour le développement à rendre sa structure de gouvernance plus réactive face aux besoins des États Membres de façon à pouvoir agir plus efficacement et demandons que la coordination, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles de développement soient améliorées et, partant, que l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 soit renforcé;

Appelons l'attention sur la nécessité de combattre la pauvreté sous toutes ses formes. Il faudrait, dans cette optique, tenir compte des trois dimensions du développement durable de façon équilibrée et intégrée afin de favoriser le progrès et d'éliminer la pauvreté. Les pays à revenu intermédiaire respecteront la stratégie adoptée par chacun pour mettre en œuvre les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable, sans perdre de vue les règles et les engagements internationaux pertinents;

Attendons avec intérêt la présentation du projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire » et son adoption lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée;

Réaffirmons la détermination du Groupe à appuyer la réalisation des objectifs ambitieux des pays à revenu intermédiaire en adoptant une feuille de route définissant ses actions dans les années à venir et invitons d'autres États Membres à se joindre à lui.

New York, le 21 septembre 2017